



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 26
Nombre de membres représentés 6
Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 11 octobre 2022 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETÉLLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Madame Laura MANACH, Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Julien KARAM donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Monsieur Areski OUDJEBOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 5

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire

Mes chers collègues,

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2020, nous nous étions prononcés sur la composition des commissions municipales permanentes.

Ces commissions sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit ou par un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Chaque vice-président a

déjà été désigné lors de la première réunion de sa commission.

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Toutes les tendances politiques doivent être représentées au sein des commissions communales. A cet égard, le nombre de membres dans chaque commission est fixé à 10 au lieu de 11 comme le prévoit le nouveau règlement intérieur du conseil municipal soumis précédemment à votre vote.

Suite à la démission de Monsieur AYOUB et au décès de Madame DANESI ainsi qu'à l'installation de deux nouvelles conseillères municipales Mme. MAROLLEAU et Mme. DOLOGUELE, il convient de désigner de nouveau les membres de chacune des commissions au scrutin secret, à moins qu'il ne soit décidé à l'unanimité d'y déroger et de voter à main levée.

Dans le cas où une seule liste se présente après appel de candidatures en séance, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

- Quelqu'un souhaite t-il présenter une liste pour la Commission « Finances, solidarités et sécurité » ?
- Quelqu'un souhaite t-il présenter une liste pour la Commission « Transition écologique, urbanisme et mobilité » ?
- Quelqu'un souhaite t-il présenter une liste pour la Commission « Enfance et jeunesse » ?
- Quelqu'un souhaite t-il présenter une liste pour la Commission « Culture, sports et animation de la ville » ?

Principaux textes réglementaires	- articles L.2121-8, L.2121-21, L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - délibération du 15 décembre 2020
Principaux documents de référence	- règlement intérieur du conseil municipal adopté le 11 octobre 2022

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 03/10/2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article unique : Vote à main levée, décidé à l'unanimité pour la désignation des membres de chacune des commissions suivantes :

Commission « Finances, solidarités et sécurité »

Nom et prénom
M. Francis SELLAM
Mme Chantal DURAND
M. Stephan SILVESTRE
Mme Béatrice NICOLAS-DARROU
M. Laurent OTTAVI
M. Olivier LAVIGNE
Mme Stéphanie BRANCO
Mme Séverine DOS SANTOS
Mme Luisa DOLOGUELE
M. Tony RENUCCI

Commission « Transition écologique, urbanisme et mobilité »

Nom et prénom
Francis SELLAM
M. Michel DESTOUCHES
Mme Virginie TOLLARD
M. Brahim BAHMAD
M. Jérôme TAGNON
Mme Hélène DECOTIGNIE
M. Laurent OTTAVI
Mme Laura MANACH
M. Philippe PLATON
M. Jean-François CLAIR

Commission « Enfance et jeunesse »

Nom et prénom
Mme Virginie TOLLARD
Mme MurielleVILLETELLE
Mme Chantal ALLAIN
Mme Liliane REUSCHLEIN
Mme Corinne FIORENTINO
M. Brahim BAHMAD
M. Julien KARAM
Mme Anne MAROLLEAU
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU
M. Maxence GEORGEAUD

Commission « Culture, sports et animation de la ville »

Nom et prénom
M. Michel DESTOUCHES
M. Maxime OUANOUNOU
M. Frédéric GOMES
Mme Séverine DOS SANTOS
M. Olivier LAVIGNE
Mme Stéphanie BRANCO
Mme Murielle VILLETELE
Mme Anne MAROLLEAU
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU
Mme Sylvie MERCIER



Le Maire - M. Olivier DOSNE

221011_5



Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime
OUANOUNOU

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 14 OCT. 2022

Télétransmise au contrôle de légalité le : 13 OCT. 2022

A Joinville-le-Pont le

20 OCT. 2022

